

Arrêté en Conseil, C.P. 2476, du 28 novembre 1933: autorisant paiement de \$2.40 à la province de l'Alberta pour secours direct dans les districts non organisés—District amélioré n° 603.

Arrêté en Conseil, C.P. 2520, du 6 décembre 1933: autorisant paiement de \$917.81 à la province de Québec, pour travaux municipaux dans la ville de Beauport, comté de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2625, du 20 décembre 1933: autorisant paiement de \$7.50 à la province de la Saskatchewan, pour travaux municipaux, placement de chômeurs sur des fermes.

Arrêté en Conseil, C.P. 2702, du 28 décembre 1933: autorisant paiement de \$140.88 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct municipal.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933, lequel comprend les rapports des procès-verbaux en vertu des statuts suivants: Loi du ministère du Travail, Loi de conciliation et travail, Loi des gages justes et de la journée de huit heures, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi des annuités du gouvernement, Loi de coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les combines, Loi de pension de vieillesse et Loi pour remédier au chômage.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mai 1933:—Copie de tous les rapports, correspondance, dépositions, autres écrits et documents relatifs à l'enquête faite récemment sur l'administration des fonds de secours à Glace Bay, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, correspondance ou autres documents que le gouvernement, ou aucun de ses ministres, ou aucun de ses fonctionnaires ont reçus depuis juillet 1931, relativement aux enquêtes faites sur les travaux de chômage, dans le comté du lac Saint-Jean.

Et aussi,—Copies d'arrêtés en Conseil sous les prescriptions de la Loi de secours, 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 152, 25 janvier 1934: autorisant des prêts à la province de la Saskatchewan de la somme de \$1,000,000.00, portant intérêt de 5 p. 100 par année, payable semi-annuellement, acceptant comme garantie des bons du Trésor d'un an à être distribué à compte de secours direct fait par la province de la commission de secours de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 156, du 25 janvier 1934: autorisant un prêt à la province du Manitoba de la somme de \$370,000.00, portant intérêt au taux de 5 p. 100 par année, payable semi-annuellement, pour compte de secours au chômage.

Arrêté en Conseil, C.P. 157, du 25 janvier 1934: autorisant un prêt de \$500,000.00 à la province de la Saskatchewan, portant intérêt de 5 p. 100, payable semi-annuellement, pour couvrir la part de la province et des municipalités pour dépenses de secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 158, du 25 janvier 1934: autorisant le paiement de \$500,000.00 à la province de la Saskatchewan pour dépenses de secours.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé publique, le bureau des commissaires des pensions, le tribunal des pensions, la cour d'appel des pensions et le comité des allocations des vétérans de la guerre pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.